

Comptabilité - Exercice 2004 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative exposé ci-après et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Cette décision modificative est l'occasion de procéder à divers ajustements de crédits, en fonctionnement et en investissement, pour tenir compte des recettes confirmées depuis le début de l'exercice et des marchés souscrits à ce jour. A ce titre, divers redéploiements de crédits sont proposés en positif et en négatif, en dépenses et en recettes (avec dans certains cas des annulations d'emprunts à hauteur des financements des dépenses en cause). L'actualisation annuelle du PPI tiendra compte de ces mouvements.

Outre les annulations d'emprunts sur le Budget Principal, deux remboursements par anticipation du capital restant dû sont proposés sur le budget annexe Déchets.

Les compléments de crédits demandés en dépenses seront financés au Budget Principal pour 112 000 € par transferts du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 022 du Budget Primitif 2004.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Le Conseil Municipal est invité à approuver les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues.

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

Imputations			Libellés			Votes de crédits repris par décisions modificatives				
						Investissement		Fonctionnement		Recettes
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	Com	Sect								
					Budget Principal					
					1					
					Section d'investissement - Ajustement des prévisions budgétaires 2004, redéploiement et annulation de crédits, annulation d'emprunts reportés					
23	322	2313	86021	33000	11	53		- 3 782		
23	324	2313	3807	33000	11	53		- 34 023 (1)		
23	412	2312	2601	30300	17	17		- 43 690		
23	824	2312	4808	30300	03	08		- 100 000 (1)		
23	63	2313	99015	30300	11	53		- 9 079		
21	020	21538	95069	10100	01	15		- 20 000 (1)		
21	020	2183	510	10100	10	49		- 3 500		
23	213	2313	95039	30900	11	53		- 1 921		
23	422	2313	99008	30900	11	53		- 1 400		
20	824	2031	501	30100	09	03		- 10 000		

(1) Opérations achevées en 2004

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

			Imputations			Libellés			Votes de crédits repris par décisions modificatives			
									Investissement		Fonctionnement	
									Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
21	824	2111	501	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus	- 19 066				
23	90	2315	2604	30300	03	08	Interventions économiques - Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage techniques	- 7 761				
21	322	21538	86021	10100	01	15	Musées - Autres réseaux	- 5 930				
21	63	2183	99015	10100	01	15	Aides à la famille - Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique	- 2 800				
23	412	2313	626	33000	11	53	Stades - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Stade Léo Lagrange, restructuration	- 1 734 000 (2)				
23	824	2313	3606	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles en cours, constructions - ORU Clairs-Soleils	- 848 009 (2)				
20	824	2031	3605	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études - ORU Planoise	- 350 000 (2)				
23	822	2315	98007	30300	18	30	Voie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage techniques - Parking du Marché	- 300 000 (1)				
23	251	2313	3617	33000	11	53	Hébergement et restauration scolaire - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Mises aux normes cuisines centrales	- 100 000 (2)				
21	824	2111	95010	33000	11	53	Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus - Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	- 109 000 (2)				
20	824	2031	95010	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études - Aménagement secteur Prés de Vaux et port fluvial	- 394 705 (2)				

(1) Opérations achevées en 2004

(2) Ajustement planning d'opérations sur crédits inscrits 2004

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

Imputations				Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
					Investissement		Fonctionnement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23	824	2315	4813	30300	09	03	- 96 000 (1)	
								Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles, installations matériel et outillage techniques - Opérations d'accompagnement d'urbanisme
23	824	2315	4809	30300	03	08	- 300 000 (2)	
								Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles, installations matériel et outillage techniques - Zone d'Activités Châteaufraime
20	324	2031	1619	33000	11	53	- 40 000 (2)	
								Entretien du patrimoine culturel - Frais d'études - Propriété Colette chemin des Montboucons
21	824	2115	99001	33000	11	53	- 15 000	
								Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains bâtis
20	824	2031	99001	30100	09	05	- 64 844 (1)	
								Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études - aménagement secteur Casamène
23	823	2312	3614	34000	16	19	- 50 000 (2)	
								Espaces verts urbains - Immobilisations corporelles en cours, terrains - Parcs et jardins centre-ville
23	213	2313	95039	33000	11	53	- 17 768	
								Classes regroupées - Immobilisations corporelles en cours, constructions
23	025	2313	4821	33000	11	53	- 40 000 (2)	
								Aides aux associations - Immobilisations corporelles en cours, constructions - 6 rue de la Madeleine
23	821	2315	1600	35000	18	30	- 100 000 (1)	
								Equipements de voirie - Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage techniques - Jalonnement dynamique des parkings
23	523	2313	3622	33000	11	53	- 299 532 (2)	
								Actions en faveur des personnes en difficulté - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Abri de nuit, accueil de jour

(1) Opérations achevées en 2004

(2) Ajustement planning d'opérations sur crédits inscrits 2004

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

Imputations			Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives					
				Investissement		Fonctionnement			
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
20	824	202	3604	30100	09	05		- 4 000	
									Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études, élaboration et modification documents d'urbanisme
21	824	21318	4832	30100	09	05		- 138 833 (1)	
									Autres opérations d'aménagement urbain - Constructions, autres bâtiments - Aménagement secteur Brulard
20	824	2031	612	30100	09	05		- 15 000	
									Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études
21	020	2183	2603	10100	13	72		- 10 000	
									Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique
23	824	2315	4817	30300	09	03		- 38 468 (1)	
									Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage techniques - Secteur Palente Aubépines
20	824	2031	95023	30100	09	03		- 46 000 (1)	
									Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études - Secteur sauvegardé centre ancien
23	311	2313	1604	33000	11	53		- 9 352	
									Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Immobilisations corporelles en cours, constructions
23	822	2315	508	30300	18	30		- 100 000 (1)	
									Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours, installations matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie
16	01	1641		20200	01	01			Annulation du report d'emprunt
									Emprunts et dettes assimilés - Opérations en euros
									- 3 060 000

(1) Opérations achevées en 2004

(2) Ajustement planning d'opérations sur crédits inscrits 2004

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

Imputations				Libellés				Votes de crédits repris par décisions modificatives					
								Investissement		Fonctionnement			
								Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
21	422	2184	623	33000	11	53	Redéploiement de crédits						
							Autres activités pour les jeunes - Autres immobilisations corporelles - Maison de Quartier de Velotte						
23	020	2313	96002	33000	11	53	Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Bâtiment administratif au CTM						
21	020	2183	89019	10100	01	15	Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et matériel informatique - Bureautique						
20	020	205	89019	10100	01	15	Administration générale de la collectivité - Concessions brevets, licences, marques et droits similaires - Bureautique						
21	824	2111	4814	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus - Acquisitions foncières						
							Encaissement et réaffectation legs GIRARD (réalisation partielle au 1^{er} octobre 2004)						
10	01	10251	4819	20200	11	53	Dons et legs en capital - Réserve musées / archives						
77	824	775	501	30100	09	05	Autres opérations d'aménagement urbain - Produits de cessions d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière (pour mémoire : recette de 164 500 € ouverte au Conseil Municipal du 24 juin 2004)						
23	323	2313	4819	33000	11	53	Archives - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Réserve musées / archives						
							65 000						
							300 000						
							35 350						
							28 900						
							85 000						
										250 000			
												414 500	

(1) Opérations achevées en 2004

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives						
				Investissement		Fonctionnement				
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes			
13	822	1345	09	30100	03					
2 Divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes										
Voirie communale et routes - Participation non réalisation des aires de stationnement										
77	824	775	09	30100	05		110 000			- 110 000
Autres opérations d'aménagement urbain - Produits de cession d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière										
<i>Participation de la CAGB dans le cadre de la maintenance des ordinateurs des écoles de l'agglomération</i>										
70	020	70688	01	10100	15					40 000
Administration générale de la collectivité - Autres prestations de services - Ordriclasses										
011	020	6068	01	10100	15				40 000	
Administration générale de la collectivité - Autres matières et fournitures non stockées (fournitures de pièces détachées) - Ordriclasses										
3 Contrat Enfance - Régularisation 2003 du produit des Prestations de Services Uniques versées par la CAF (PSU)										
74	64	7478	02	44011	64					6 634
Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Battant										
74	64	7478	02	44012	64					1 754
Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Clairs-Soleils										
74	64	7478	02	44014	64					12 829
Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Vieille Monnaie										
74	64	7478	02	44024	64					13 099
Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Ile de France										
74	64	7478	02	44031	64					1 530
Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Bersot										

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

		Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives			
						Investissement		Fonctionnement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74	64	7478	44034 02 64	Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Chaprais				1 856	
74	64	7478	44042 02 64	Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Palente				173	
74	64	7478	44051 02 64	Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Parc				10 270	
74	64	7478	44091 02 64	Crèches et garderies - Subventions et participations d'autres organismes - SAPE Orchamps				35 026	
				4 Participations dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Aménagement du chemin des Mirounes					
13	822	13933	92032 30100 09 05	Voie communale et routes - Participations d'Aménagement et d'Ensemble (PAE) - Aménagement chemin des Mirounes		1 710			
				5 Prime d'assurance Bris de Machines matériel informatique - Ajustement de la prévision budgétaire 2004 suite à la non reconduction du contrat					
11	020	616	2000 01 01	Administration générale de la collectivité - Primes d'assurances				- 9 900	
				6 Apurement des rattachements 2003					
77	020	7718	20200 01 01	Administration générale de la collectivité - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				220 050	
67	020	6718	20200 01 01	Administration générale de la collectivité - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			30 683		

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes (suite)

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives			
				Investissement		Fonctionnement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ajustements budgétaires correspondant en dépenses							
011	04	6256	95051	400	08	63	
Relations Internationales - Missions - Coopération Europe de l'Est							
011	72	6042	98006	30200	03	08	19 106
Aide au secteur locatif - Achats, prestations de services autres que terrains à aménager - Aides aux opérations de logement							
011	90	6042	806	30200	03	08	31 470
Interventions économiques - Achats, prestations de services autres que terrains à aménager - Création d'activités à Planoise							
011	830	6042		10810	01	74	30 500
Environnement, services communs - Achats, prestations de services autres que terrains à aménager							
65	824	65717	99800	30100	09	48	25 845
Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement aux autres établissements publics locaux - OPHLM, Opération Bruillard (PPU)							
65	40	6574	89058	20300	17	17	100 000
Sport et Jeunesse - Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes - Sport amateur							
65	40	6574	95021	20300	17	17	609
Sport et Jeunesse - Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes - Manifestations sportives de haut niveau et médiatiques							
Dotations - Ajustement des prévisions budgétaires 2004 suite notifications							
Compensation de la réduction pour embauche ou investissements (arrêt Pantin)							
74	01	74833	89111	20200	01	01	750
Etat, compensation au titre de la taxe professionnelle - Fonds national de compensation de la taxe professionnelle							
							53 633

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives			
				Investissement		Fonctionnement	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
8		Mission ORU - Participation aux frais salariaux - Réaffectation de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations					
74 020	74718	20400	10 13				23 750
012 820	64111	20400	10 13			23 750	
				Total Budget Principal	- 4 554 713	292 813	310 604
				Budget Annexe Déchets			
				Crédits complémentaires par reprise sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 916 207,95 € (compte 002)			
10	1068	32000	16 25		909 500		
16	1641	95022	16 25			869 500	
21	2182	95022	16 25			40 000	
				Total Budget Annexe Déchets	909 500	0	0

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Déléga- tion	Sec- teur	Imputations	Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
					Investissement Chapitre 020	Fonctionnement Chapitre 022
		BUDGET PRINCIPAL				
		Communication				
01	02	011 023 6236 300	Identité visuelle de la Ville	67 000		67 000
		Maîtrise de l'Énergie				
16	23	011 020 60612 30900	Complément de crédits pour dépenses de consommation d'énergie et électricité	45 000		45 000
		Total Budget Principal		112 000		112 000

«**M. BONNET** : Il y a le vote en fonctionnement d'un crédit pour l'identité visuelle, ce n'est pas une somme conséquente par rapport au budget mais j'ai lu dans la presse qu'on faisait appel à un Marseillais. Je n'ai rien contre les Marseillais, on va avoir une identité qui aura un accent du Sud. La question qu'on peut se poser et je vous ai écouté attentivement ce soir ainsi que mardi soir au Conseil de Développement Participatif où vous avez dit qu'on paie des études alors qu'on a des éléments tout à fait intéressants et qu'on pourrait se passer d'étude. Peut-être qu'on aurait pu, s'agissant en plus de l'identité visuelle donc qui touche quand même à l'identité de la ville, dans ce cas-là faire appel justement au Conseil des Sages ou au Conseil Bisontin des Jeunes et les confronter sur quelque chose touchant à l'identité visuelle et donc à l'identité de la ville. C'est une remarque que je voulais faire.

M. LE MAIRE : Avant de vous répondre, je donnerai un conseil aux membres de la commission d'appels d'offres. Je voudrais leur rappeler que lorsque la commission d'appel d'offres se prononce, la décision garde un caractère confidentiel, puisque la commission d'appel d'offres a mission de proposer au Maire et le Maire choisit et le propose au Conseil Municipal. Pour l'instant, la commission d'appel d'offres a émis un avis et je suis surpris de retrouver ça effectivement dans la presse. Ce n'est pas dramatique sauf qu'on est en infraction avec la règle des marchés et que ceux qui font cela s'exposent à un certain nombre de soucis pénaux... parce que moi je n'ai pas encore choisi, et si demain je ne validais pas ce choix, celles et ceux qui seront allés raconter ça à la presse locale vont avoir de grandes difficultés. C'est la première chose.

Deuxièmement, l'histoire des Marseillais, il faut arrêter parce que les sociétés locales qui participent aux appels d'offres travaillent dans toute la France. A une période où l'on veut construire l'Europe, on peut demander à des sociétés locales de travailler dans toute la France, voire d'exporter, on est dans un pays où on fait beaucoup d'exportation, et reconstruire des barrières chez nous en disant : personne ne vient chez nous, ce n'est que les locaux qui travaillent, ça ne va pas. D'autre part, les sociétés locales qui ont été consultées travaillent déjà beaucoup pour la Ville et, si l'une d'entre elle avait été retenue, on aurait pu dire que c'est du monopole parce que j'ai déjà entendu ça aussi ! Donc il y eu a un appel d'offres et la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, Monsieur BONNET, a choisi ce qui apparaît comme étant le meilleur projet pour l'identité visuelle de la ville. Bien sûr, quand le projet est réalisé, on trouve que c'est tout simple et qu'il ne fallait pas payer pour ça. Oui, mais c'est facile à dire, c'est comme avec les mémorialistes qui refont l'histoire 30 ans après et il est facile de dire après comment il fallait faire, sauf que ce que l'on veut pour l'identité visuelle de la ville, ce n'est pas un projet tarabiscoté, c'est quelque chose dont on se souvient, quelque chose qui marque. Alors on ne peut pas d'un côté parler de Besançon la modeste, dire qu'on ne nous reconnaît pas, on n'est pas visible, et de l'autre critiquer le choix unanime de la commission d'appel d'offres. J'ai bien compris, ce n'est pas ce que vous disiez ! Maintenant, je vais vous dire, la démocratie participative, j'y crois beaucoup, dans les quartiers, au conseil des sages, au conseil de développement, mais après, il y a des choses qu'on doit laisser faire par les professionnels. Je ne fais pas de la psychiatrie parce que je ne suis pas professionnel de la psychiatrie. Je ne fais pas d'informatique, j'en ai fait, maintenant je n'en fais plus, je laisse cela aux professionnels. L'identité visuelle, c'est un travail de spécialistes. On nous a reproché d'être quelquefois des amateurs, de ne pas vouloir « vendre » la ville, de ne pas faire en sorte que ça bouge. Là ce qui a été choisi c'est effectivement d'après ce que l'on m'en a dit, quelque chose de percutant et l'unanimité de la commission a voté pour. Voilà ce que je voulais dire. Après on peut mettre aussi les enfants des écoles maternelles pour choisir mais enfin... quant à l'accent du Marseillais, heureusement que toute la France peut venir travailler à Besançon et que Besançon peut aller travailler dans toute la France ou alors ça sert à quoi de construire l'Europe et de l'élargir à 25 ? Là je ne comprends plus, surtout dans une région comme la nôtre qui vit beaucoup de sa matière grise. Monsieur BONNET, est-ce que j'ai bien répondu à votre question ?

M. Pascal BONNET : Sur la fin, oui. Si je mettais des notes comme Jean ROSSELOT, je ne sais pas ce que je ferais...

M. LE MAIRE : C'est les Bisontins et les Bisontines qui me noteront...

M. Pascal BONNET : Oui, on verra...

M. LE MAIRE : Je ne suis pas très inquiet.

M. Pascal BONNET : Vous avez quand même précisé que vous ne répondiez pas à ma question au départ puisque je n'ai pas mis en cause le Marseillais... j'ai fait état de ce que j'ai lu dans la presse...

M. LE MAIRE : Je suis d'accord, je répondais à ce que j'ai pu lire...

M. Pascal BONNET : ... à partir du moment où il y a un appel d'offres, c'est ouvert et je dirais d'ailleurs que les Marseillais, aux dernières municipales, ces derniers temps, votaient très bien. Donc si on pouvait s'en inspirer à Besançon, je serais tout à fait d'accord. Simplement je donnais cet exemple-là puisque vous avez vous-même dit que dans certains cas plutôt que de faire appel à des études, on peut faire marcher la démocratie participative. Est-ce que l'identité visuelle est un appel au développement économique ou est-ce que c'est quelque chose qui relève plus de l'identité d'une ville, je ne sais pas. Je sais que pour le Marais de Saône et son président est là, le choix a été fait de faire appel à des écoles, il y a des choix qui sont différents.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas exactement la même chose quand même.

M. Pascal BONNET : C'était une remarque. A partir de quel moment vous allez faire appel à la démocratie participative pour des choix qui nous amèneraient à ne pas faire d'études, sur quels critères ?

M. LE MAIRE : C'est un peu au feeling. Mais pour l'identité visuelle, je suis sûr qu'on ne peut pas uniquement mettre en marche le dispositif de démocratie participative parce que choisir un logo ou une identité visuelle plus exactement, ce n'est pas uniquement choisir un élément, c'est concevoir toute une politique de communication, la déclinaison sur le papier, le papier à lettres, les voitures de la ville, dans des spots télé, sur les affiches, c'est tout cela une identité visuelle. Et ça, on ne sait pas faire, il faut passer par des professionnels libéraux qui ont besoin de travailler aussi. Prenez Ginko par exemple. Qui ici aurait pensé à Ginko ? Je vais même vous faire un aveu : lorsqu'on nous l'a présenté, à Jean-Claude ROY, André BAVEREL, tu y étais peut-être aussi, Jean-Claude CHEVAILLER, nous étions très sceptiques. On était vraiment opposé à Ginko, on a revu deux fois le projet et on penchait pour Libelis, plus aérien... et en fait le professionnel auquel nous avons fait appel s'est fâché en disant : Monsieur le Président, vous n'y connaissez rien, laissez-nous faire notre métier, voilà les raisons pour lesquelles il faut retenir Ginko. On s'est donc fié aux professionnels et quelques mois après, qui, ici à Besançon, ne sait pas ce qu'est Ginko ? Tout le monde le sait. Cela veut dire qu'on a bien fait de choisir cette société dynamique qui a trouvé Ginko. Vous saviez tous ici ce qu'était le ginko biloba ?... vous, parce que vous êtes médecin... les 3 ou 4 médecins ici le savent dont l'un de vous parce qu'il est sexologue et que cet arbre a certaines vertus (rires).

Mme Françoise BRANGET : C'est un arbre qui existe depuis 100 ans...

M. LE MAIRE : Bien sûr Madame et c'est même le seul arbre qui a résisté à Hiroshima, ce qui est encore moins banal...

M. Franck MONNEUR : Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il s'agissait d'un appel d'offres national en conformité avec la législation nationale de la République Française. A Besançon, nous ne sommes pas à Bastia ou à Ajaccio...(réactions)... A Besançon, nous ne sommes pas à Bastia ou à Ajaccio, je confirme, et nous ne sommes pas pour les quotas d'emplois ou les quotas concernant les appels d'offres comme cela peut se passer habituellement sur l'île de beauté et comme ça s'est passé

encore dernièrement concernant les quotas d'emplois avec une société de navigation, et avec l'aval du Gouvernement. Et je me félicite justement de voir qu'à Besançon nous sommes ouverts et que nous acceptons bien volontiers les idées, notamment les bonnes idées, les bonnes initiatives de nos amis marseillais, et en tout cas je me félicite de voir que nous ne sommes pas dans un état de corsification.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez déjà parlé deux fois, donc je ne vous redonne pas la parole, je suis désolé. Écoutez, nous avons encore une vingtaine de dossiers qui sont importants, on peut se détendre quelques instants, mais je demande qu'on reprenne nos esprits.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais protester contre cette stigmatisation d'une île aussi belle...

M. LE MAIRE : J'aurais mieux fait de ne pas te donner la parole !

M. Benoît CYPRIANI : ... ce ne sont pas des propos à tenir, je pense.

M. LE MAIRE : C'est ton avis !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.